

Image not found or type unknown



Délai de prescription pour porter plainte

Par **Puce34**, le **08/03/2019** à **19:04**

Bonsoir ,

J'ai 40 ans , J'aimerais savoir si je peux porter plainte contre l'état , la DASS de Grenoble en particulier , pour non assistance à personne en danger car de mes 4 ans a mes 10ans , J'ai été placé dans une famille d'accueil qui avait été signalés pour mauvais traitements infligés aux enfants .

Malgré un procès perdu , car perte du procès verbal établi à l'époque , on m'y à laisser subir des sévices corporels , sexuel .

Merci pour un retour de votre part.

Cordialement

DS

Par **Visiteur**, le **09/03/2019** à **21:09**

Bonjour

Cela peut vous intéresser

<https://enfantbleu.org/etre-aide/adulte/jai-ete-victime-pendant-lenfance/>